



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 157-2024 P**
Séance du 17 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'octroi d'une subvention unique de 100 000 F destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières

Vu le lien à la fois historique et culturel que la Commune entretient avec le hameau de Compesières et l'association des Musicales de Compesières,

vu le projet déposé par l'Association 2021 – Orgue de Compesières, destiné à rénover et agrandir l'orgue ainsi qu'à en construire un autre au chœur de l'église de Compesières,

vu l'état actuel de l'orgue et son acoustique ne permettant pas d'accueillir dans de bonnes conditions des professionnels pour des concerts publics,

vu la volonté d'inscrire cette rénovation dans le paysage culturel de Compesières en organisant de futurs concerts et master-classes,

vu le projet pédagogique organisé par l'Association des Musicales de Compesières qui mettra en valeur de jeunes musiciens professionnels,

vu l'exposé des motifs EM 157-2024 de décembre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le préavis positif unanime de la commission culture du 14 octobre 2024,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par XX oui, XX non et XX abstentions

1. D'accepter le versement d'une subvention unique marquant le soutien de la commune de Plan-les-Ouates au projet de la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières.
2. De comptabiliser cette subvention de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de 100 000 F au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSÉ DES MOTIFS N° D 157-2024

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Octroi d'une subvention unique destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE

100 000 F

Plan-les-Ouates – Décembre 2024

Octroi d'une subvention unique destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Préambule

Historique du projet

L'Association 2021 – Orgue de Compesières s'est constituée début 2021 afin de mener à bien le projet de rénovation de l'orgue de l'église de Compesières. Malgré la restauration de l'église en 1954 après les fouilles archéologiques, l'orgue n'a pas été rénové de façon satisfaisante. Bien que cet instrument soit suffisant pour accompagner les messes, il n'est pas adapté pour être utilisé par des professionnels lors de concerts en raison de son acoustique. Le projet, à l'étude depuis trois ans et préparé avec l'expertise d'un consultant, professeur au Conservatoire de Genève et expert en orgues, consiste premièrement à restaurer l'orgue actuel et à l'agrandir. La deuxième phase du projet prévoit la construction d'un second orgue au cœur de l'église. Il s'agirait d'une réalisation unique dans le Canton de Genève, permettant de mettre en valeur cet instrument par des concerts avec des musiciens prestigieux, organisés notamment par les Musicales de Compesières, lors de master-classes avec de jeunes instrumentistes.

Le coût total de cette opération s'élève à 2'154'000 F, financé de la manière suivante :

- 1'000'000 F Fondation Hans-Wilsdorf
- 750'000 F Loterie Romande
- 100'000 F Fondation Petram
- 100'000 F Commune de Plan-les-Ouates
- 30'000 F autres Communes
- 39'100 F autres sponsors
- Solde restant en cours de récolte

Le montant accordé par la Commune est une subvention unique ; si les coûts de la rénovation devaient dépasser le montant prévu, la Commune de Plan-les-Ouates ne serait en aucun cas engagée.

Le Conseil administratif est sensible à cette opération de rénovation, en raison de l'histoire qui nous lie à notre ancien chef-lieu, mais également au soutien de longue date donné aux rencontres musicales de Compesières.

Objectifs du projet

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

1. Rénover l'ancien orgue et l'agrandir afin de pouvoir l'utiliser lors de concerts, car actuellement, il est uniquement adapté aux messes de par son acoustique.
2. Construire un second orgue offrant la possibilité de jouer chaque instrument seul ou de coupler les deux orgues.
3. Offrir une réalisation unique à Genève pour les jeunes instrumentistes lors de master-classes ou de concerts professionnels organisés par les Musicales de Compesières.

2. Explications techniques

1. Rénovation de l'orgue actuel

L'orgue actuel de l'église de Compesières a été construit en 1922, avec une rénovation en 1954 ayant utilisé des matériaux de qualité moyenne. Pour les professionnels de la musique, l'harmonisation de l'acoustique n'a pas été soignée, ce qui empêche son utilisation lors de concerts.

2. Deuxième orgue

Cet orgue sera construit dans le chœur actuel de l'église, avec l'utilisation de tuyaux de 1922 installés entre les trois vitraux du chœur pour faire résonner ce second instrument.

3. Temporalité

Les travaux ont débuté en octobre avec la pose des échafaudages, ces travaux ne gênent pas pour l'office religieux.

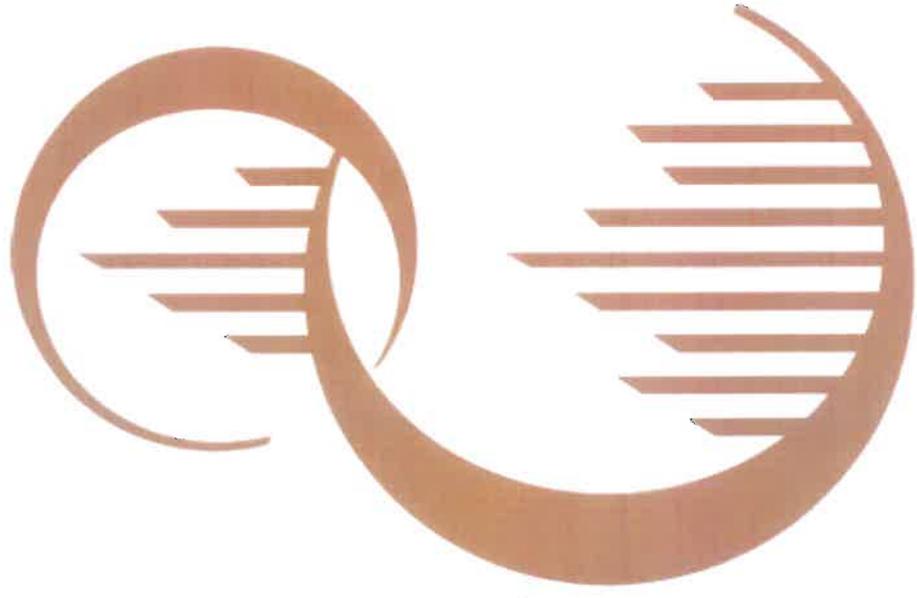
3. Contrepartie

À la demande de la Commission culturelle, le comité de l'Association 2021 – Orgue de Compesières a accepté à l'unanimité que le nom de la Commune soit inscrit sur le plus grand tuyau de l'un des orgues. Une convention sera également prévue pour l'utilisation des orgues par la Commune 2 à 3 fois par an gratuitement (hormis la location de l'église) pour des concerts de musiciens professionnels.

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'investissement pour une subvention unique de 100'000 F TTC.

Le Conseil administratif



ORGUE DE

COMPLÈSIÈRES



ASSOCIATION 2021 – ORGUE DE COMPESIERES

DOSSIER DE PRESENTATION

BUT : Offrir à

L'ÉGLISE DE COMPESIERES
haut lieu du patrimoine genevois

UN INSTRUMENT UNIQUE A GENEVE
alliant le respect de l'histoire avec l'audace du futur
un

ORGUE de la Manufacture Hermann EULE
L'une des plus grandes Manufactures d'orgue d'Europe



ASSOCIATION 2021 – ORGUE DE COMPESIERES

SOMMAIRE

p1	:	Page de garde
p2	:	Sommaire
p3	:	Présentation du projet
p4/5	:	Projet en détail
p 6	:	Compesières et son église
p 7	:	Les Musicales de Compesières et l'orgue
p 8	:	Liste des membres du Comité
p 9/10/11/12	:	Statuts de l'Association
p 13	:	Consultant : Diego Innocenzi
p 14/15/16/17	:	Budget prévisionnel

PRESENTATION DU PROJET

L'Eglise de Compesières est reconnue comme étant un haut lieu à la fois de culte et de culture.

Après plusieurs années de fouilles archéologiques (2004-2006) il s'est avéré que ce lieu a été édifié sur un lieu de culte depuis des temps ancestraux depuis un premier sanctuaire roman qui s'est agrandi et enrichi après 1450. Toute cette histoire se ressent et confère à cette église une ambiance toute particulière.

A la fin de ces découvertes archéologiques, l'église a été reconstruite avec soin.

Des acousticiens ont permis que ce lieu possède désormais l'une des meilleures acoustiques de la région. Désormais, à la demande de certains membres de la paroisse, une saison musicale est créée en 2007 : **Les Musicales de Compesières**. Depuis 14 ans maintenant cette saison musicale haut de gamme programmant à la fois des jeunes artistes, des ensembles régionaux et des grands solistes internationaux confirmés, fait rayonner la musique dans cette église qui a vraiment pris sa place à la fois culturelle et culturelle.

Incontestablement le challenge était réussi.

Le seul parent pauvre dans cette grande réussite de restauration a toujours été l'orgue.

Toutes les conditions devraient être réunies pour animer des messes ainsi que toutes les cérémonies habituelles nécessitant pour beaucoup un cérémonial particulier, ou encore pour monter des concerts de haut vol avec des musiciens prestigieux afin d'amener encore plus de musique dans ce lieu. Mais là, nous nous heurtons à une réalité de manque de possibilités des orgues existantes.

Historique : L'orgue actuel a été construit en 1922 et rénové en 1954. Si la première facture a été faite avec des matériaux nobles et solides, il s'avère que la restauration du milieu du XXème siècle (1954) a été moins réussie. En plus, les professionnels soulignent le fait que l'harmonie entre les deux apports de tuyaux et de jeux n'a pas été vraiment soignée et que, pour des oreilles averties, des vides de son et des creux de lignes musicales se font sentir et les professionnels de qualité n'ont pas envie de venir jouer cet instrument.

Face à une telle qualité de restauration de l'église de Compesières après les fouilles archéologiques et prenant en compte la place que les Musicales de Compesières ont prise au fil des ans dans le monde musical genevois, une restauration de l'orgue devient essentielle.

Depuis, trois ans maintenant, les Musicales de Compesières préparent ce dossier.

Six grandes manufactures d'orgue (de Suisse, Italie, France et Allemagne) ont été saisies pour monter un projet de rénovation ou de changement de l'orgue. Un consultant reconnu, Diego Innocenzi, responsable des orgues du Victoria Hall, de St Gervais et de Vandoeuvres et professeur au Conservatoire de Genève, a encadré ces recherches.

C'est le dossier allemand de la Manufacture Eule qui a été retenu, manufacture créée il y a maintenant 140 ans : Référence, fiabilité, ils savent donner une âme à leurs instruments.

LE PROJET EN DETAIL

Une association autonome et indépendante a été créée en février 2021. Son nom est :
« **Association 2021 – Orgue de Compesières** ».

Le projet Eule pour l'orgue de Compesières se compose de deux grandes phases et sera unique à Genève.

Sans nul doute, ce projet ambitieux et novateur apportera encore à ce haut lieu du patrimoine genevois une aura supplémentaire.

La première phase de ce dossier se penche sur le grand orgue situé sur les tribunes de l'église. Tout en conservant son visuel actuel par le fait que le buffet actuel sera restauré et augmenté de moitié, cet orgue sera quasiment doublé en largeur et en profondeur, offrant une palette sonore immense.



Orgue actuel

Orgue de demain



La deuxième phase de cette restauration sera la phase réellement novatrice de notre projet en se couplant au grand orgue.

Elle se fera dans le chœur actuel de l'église dans lequel il est prévu de construire un deuxième orgue de chœur mobile. Pour ce faire, des tuyaux de 1922 seraient alors repris et installés entre les trois vitraux du chœur pour faire résonner ce deuxième instrument.



Cette configuration comprenant ces deux orgues offrirait la double possibilité soit de jouer chaque instrument seul, chacun avec des fonctions différentes, soit de coupler tous les jeux du grand orgue et de l'orgue positif. Dans de tels moments musicaux, la musique résonnerait alors dans l'église entière, de toutes parts, en prenant le public au cœur de ses émotions les plus profondes.

Ce serait une réalisation unique à Genève.

Si le site de Compesières est déjà un lieu privilégié des genevois, il deviendrait un haut lieu de rencontre autour de cet instrument et créerait des émules. Il pourrait attirer un nouveau public qui, outre la beauté des lieux, viendrait pour entendre cet instrument unique ou le jouer.

Ce projet veut aussi réellement être tourné vers la jeunesse. Un tel instrument dans sa globalité et la qualité de sa facture pourra servir aux jeunes instrumentistes et à de futures master-classes en créant encore un enthousiasme accru.

COMPESIÈRES ET SON EGLISE

Compesières désigne à la fois un hameau, une paroisse et une ancienne commune du canton de Genève. Ce haut lieu du patrimoine, construit sur une colline dominant Genève, entre son église et sa Commanderie des Chevaliers de Malte, est devenu un site de prédilection pour un large public sensibilisé à la fois par sa beauté et son histoire

HISTORIQUE

1- Paroisse/Eglise

L'ancienne paroisse de Compesières s'étendait aux hameaux situés entre les paroisses de Bardonnex (qui comprenait Lathoy, aujourd'hui en France), et Bossey (qui comprend alors Landecy et Évordes). Après la période bernoise, la paroisse catholique s'agrandit et s'étend de Plan-les-Ouates à Landecy et englobe l'ancienne paroisse de Bardonnex. C'est dans ces limites qu'est créée la commune de Compesières à l'époque française.

L'église de Compesières est dédiée à Saint Sylvestre. Les fouilles réalisées dans l'église actuelle en 2005-2006 ont montré l'existence d'un bâtiment dédié au culte depuis les v^e et vi^e siècles.

Les Hospitaliers l'ont considérablement agrandie dès le xiii^e siècle en y adjoignant une puis deux chapelles. Au xvii^e siècle, nouvel agrandissement et ouverture du mur de séparation, la chapelle des Hospitaliers devenant le bas-côté de l'église paroissiale. Cinq paroisses ont été réunies à celle de Compesières, la Contre-Réforme amène un grand nombre de fidèles. Un clocher est construit en 1805.

L'église actuelle est bâtie en 1834-1835, par un nouvel agrandissement.

Puis l'église a été restaurée en 1953-1954 à l'initiative du curé de la paroisse, le chanoine Adrien Dusselier.

Cinquante ans plus tard, elle est rénovée et fait l'objet de recherches archéologiques, qui se terminent en 2007. Depuis lors, outre sa vocation première, elle accueille des manifestations culturelles : *Les Musicales de Compesières*.

2- Orgue

L'orgue de l'église de Compesières a été construit en 1922 puis il a été rénové en 1954 lors de la restauration de l'église.

Or, si la première facture de cet instrument a été pensée et réalisée avec des matériaux nobles et solides, il apparaît que les tuyaux de 1954 sont de moins bonne qualité.

En plus, même si pour des oreilles non averties l'instrument semble remplir ses fonctions d'instrument d'église pour animer des messes, pour les mélomanes et les professionnels, l'harmonisation entre les deux phases de construction de l'instrument n'a en fait pas été vraiment soignée, ce qui laisse des vides de son et un manque de possibilités sonores pour aborder les grandes pièces de la littérature pour orgue.

LES MUSICALES DE COMPESIERES et l'orgue

HISTORIQUE

Les Musicales de Compesières ont été créées en 2007 à l'issue de la grande restauration de l'église qui a suivi les fouilles archéologiques de 2005-2006 permettant de découvrir l'histoire de ce site en remontant jusqu'au Vème siècle. Cette saison musicale est née sur la volonté de certains membres de la paroisse qui ont demandé à Claire Haugrel, issue de cette commune et professionnelle confirmée depuis de nombreuses années dans le milieu de la musique et des arts, d'imaginer une programmation artistique dans ce lieu. La première édition a été mise sur pied dans la foulée, voilà 14 ans maintenant !

Depuis lors, les Musicales de Compesières ont pris une place de choix dans la géographie musicale du canton. Elles sont reconnues pour ses programmations haut de gamme accueillant à la fois des grands noms de la musique, des ensembles de renommée nationale et internationale et des professionnels du cru, en laissant toujours une place de choix aux jeunes espoirs. Depuis 7 ans maintenant, cette programmation artistique accueille une jeune formation orchestrale en résidence. Après la Camerata du Léman, c'est, à ce jour, l'Ensemble Microcosme qui profite de cette aubaine formatrice.

C'est au fil des ans et au fil des concerts que la nécessité de se pencher sur le problème de l'orgue s'est fait sentir pour devenir une priorité.

MISE EN FORME DU PROJET

Depuis, trois ans maintenant, les Musicales de Compesières ont commencé les différentes démarches susceptibles d'aboutir à la réfection ou au remplacement de cet orgue. Il fallait le meilleur pour ce lieu et il fallait s'entourer des professionnels les plus solides et reconnus.

Un consultant a été nommé pour aider la directrice artistique dans l'avancée de ce projet. Il s'agit de **Diego Innocenzi** qui est à la fois l'organiste titulaire du Victoria Hall, de St Gervais et de Vandoeuvre. Ce talentueux organiste est également professeur au Conservatoire de Genève et il est fier de compter avec ses 23 élèves, la plus grande classe d'orgue de Suisse.

Au fil des ans, six manufactures d'orgue se sont penchées sur le projet. C'est le dossier allemand de la Maison Eule qui a été retenu.

Même si une association autonome et indépendante s'est constituée autour de ce projet de rénovation de l'orgue, Claire Haugrel, directrice artistique des Musicales de Compesières restera aux côtés du consultant désigné, le maître d'œuvre professionnel de ce projet.

Elle sera donc le trait d'union d'une part entre la paroisse, l'architecte et les différents artisans devant rentrer en scène pour cette réalisation, et d'autre part, le consultant et la Manufacture d'orgue Eule.

Une nouvelle Association indépendante et autonome est constituée pour gérer ce nouveau projet artistique.

ASSOCIATION 2021 – ORGUE DE COMPESIERES

Constitution le 24 février 2021

Membres du Comité

Présidente : Christophe Renaud

Secrétaire : Michel Favre

Trésorier : Jean-Marie Menu

Membres : Inès Micheli

Frère Alexis Helg

Lien avec la paroisse : Bernard Blondin

Expert : Diego Innocenzi

Architecte : Charles Steiger

Directrice générale : Claire Haugrel

Contact : Claire Haugrel – claire.haugrel@dacapo-ch.com

Mobile : 079-637-23-28

Adresse : 8 bis, chemin des Vaulx – 1228 ARARE

Association 2021 - Orgue de Compesières

STATUTS

Constitution, But, siège

Art. 1

Sous la dénomination « Association 2021 - Orgue de Compesières », il est créé une association à but non lucratif qui sera régie par les présents statuts et les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Elle a son siège à Bardonnex.

Art. 2

L'Association a pour but de :

- Structurer et gérer le projet de rénovation de l'orgue de l'église de Compesières
- Récolter des fonds nécessaires pour la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières. Pour ce faire, des événements multiples et variés pourront être organisés pour atteindre ce but.
- Fournir à l'église de Compesières un orgue de haute qualité ajoutant une note supplémentaire au rayonnement de ce lieu d'exception. La rénovation de cet instrument permettra à la fois l'organisation de concerts et festivals par les Musicales de Compesières mais aussi deviendra un élément supplémentaire pour attirer les locataires éventuels de l'église.

Art. 3

Le siège de l'Association est à Bardonnex. Sa durée est limitée à la gestion du projet de rénovation et à la récolte des fonds nécessaires pour la rénovation de l'orgue jusqu'au jour du concert inaugural. Elle sera dissoute dans l'année qui suivra ledit concert.

Organisation

Art. 4

Les organes de l'Association sont :

- l'Assemblée générale ;
- le comité ;
- Le/s vérificateur/s de comptes.

F 05

Art. 5

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons ou legs, des mécènes ou par des produits des activités de l'Association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics.

Le premier exercice commence à la date de la constitution de l'Association et se termine au 31 décembre. Les exercices suivants commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année civile.

Les engagements de l'Association sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Membres

Art. 6

L'Association comprend toute personne physique ou morale ou collectivité publique qui demande son admission et qui est agréée par le comité

Le comité est compétent pour accepter ou refuser un nouveau membre sans en indiquer les motifs.

Art. 7

La qualité de membre se perd :

- a) par le décès
- b) par la sortie d'un membre qui peut démissionner en tout temps
- c) sur préavis du comité, par décision de l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents
- d) à la dissolution de l'Association

Assemblée générale

Art. 8

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres de celle-ci.

Art. 9

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes.

Elle :

- adopte et modifie les statuts ;
- adopte les comptes après avoir entendu le rapport des vérificateurs
- élit les membres du comité et des vérificateurs des comptes ;
- approuve les rapports, adopte les comptes et vote le budget ;
- donne décharge de leur mandat au comité et aux vérificateurs des comptes ;
- fixe la cotisation annuelle des membres

F D

- décide de la dissolution de l'association
- prend position sur les autres projets portés à l'ordre du jour :

L'Assemblée générale peut saisir ou être saisie de tout objet qu'elle n'a pas confié à un autre organe.

Art. 10

Les assemblées sont convoquées au moins 10 jours à l'avance par le comité. L'assemblée ordinaire se réunit au moins une fois par an. Le comité peut convoquer des Assemblées générales extraordinaires aussi souvent que le besoin s'en fait sentir. Les convocations sont envoyées électroniquement (courriel).

Art. 11

L'Assemblée est présidée par le/la Président/e, ou à défaut, un autre membre du comité.

Art. 12

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président/e est prépondérante.

Comité

Art. 13

Le comité exécute et applique les décisions de l'Assemblée générale. Il conduit l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint. Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale.

Art. 14

Le comité de l'Association comprend au minimum 5 personnes dont au moins 2 personnes de l'association des Musicales de Compiègne. Les autres membres du comité sont élus pour 3 ans et rééligibles.

L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité dont, obligatoirement, le Président.

Art. 15

Le comité est chargé :

- de prendre les mesures utiles pour atteindre les objectifs visés;
- de convoquer les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- de prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle ;
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'Association.
- il est responsable de la tenue des comptes de l'Association

Art. 16

Le comité peut confier à toute personne, de l'Association ou extérieure à celle-ci, un mandat limité dans le temps, dans un champ de compétences lié aux objectifs de l'art. 2

F CB

Art. 17

Les vérificateurs de comptes sont élus par l'Assemblée générale. Ils vérifient la gestion financière de l'Association et présentent un rapport à l'Assemblée générale. Ils peuvent être rééligibles.

Dissolution

Art.18

Conformément à l'article 3, l'Association sera dissoute dans l'année qui suivra le concert inaugural.

Si d'autres raisons extraordinaires exigeaient une dissolution anticipée, la dissolution est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19

Après paiement de toutes les dettes et engagements, le solde éventuel de l'actif sera remis à part égale entre la Paroisse de Compesières pour l'entretien de l'orgue exclusivement et aux Musicales de Compesières pour l'organisation de concerts d'orgue.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée constitutive

Au nom de l'Association


Présidente :
Veronique Dewaele


Secrétaire :
Michel Favre

Fait à Compesières le 25 février 2021

ASSOCIATION 2021 - ORGUE DE COMPESIERES

BUDGET PREVISIONNEL - MARS 2021 - revu en août 2024

	<u>DEBIT</u>	<u>revu août 24</u>	<u>TOTAL</u>
REALISTATION ARTISTIQUE			
CONSTRUCTION ORGUE			
Grand orgue - Tribunes	CHF 1 240 000,00		
Orgue de Chœur	CHF 160 000,00		
TOTAL	CHF 1 400 000,00	CHF 1 400 000,00	CHF 1 269 040,00
TRAVAUX ANNEXES			
Architecte, Ingénieur et Artisans : Menuiserie, Electricité, Maçonnerie etc.			
<i>Voir détail à la fin de ce budget prévisionnel</i>			
Grand Orgue - Tribunes	CHF 250 000,00		
Orgue de Chœur	CHF 100 000,00		
Divers - nouvelles demandes Eule (marge)		CHF 300 000,00	
Frais de douane suisse (pour 10 tonnes)		CHF 50 000,00	
TVA 7,7%, et 8,1%		CHF 5 000,00	
TOTAL	CHF 350 000,00	CHF 350 000,00	CHF 445 000,00
GESTION - ADMINISTRATION			
Consultant artistique	CHF 20 000,00		
Fundraising, presse et communication	CHF 120 000,00		
Direction générale - Gestion et suivi	CHF 80 000,00		
Frais de bureau	CHF 5 000,00		
Frais de représentation	CHF 10 000,00		
Frais divers de déplacements	CHF 10 000,00		
Frais divers d'hôtel	CHF 10 000,00		
Frais divers de repas	CHF 5 000,00		
Divers et imprévus	CHF 30 000,00		
TOTAL	CHF 290 000,00	CHF 290 000,00	CHF 370 000,00

DIVERS

Divers dépassement éven. env. 3% (tir CHF 40 000,00

Divers annexes env. 5% du projet CHF 70 000,00

TOTAL CHF 110 000,00 CHF 110 000,00

CHF 70 000,00

CHF 70 000,00 CHF 70 000,00**TOTAL REALISATION ORGUE DE COMPESIERES CHF 2 150 000,00****CHF 2 154 040,00****MONTAGE FINANCIER****POUVOIRS PUBLICS**

Bardonnex

Plan les Ouates

Veyrier

Perly

Troinex

CHF	20 000,00
CHF	100 000,00
CHF	4 000,00
CHF	3 000,00
CHF	3 000,00

à suivre

idem

idem

idem

TOTAL**CHF 130 000,00**

Il est prévu de demander aux municipalités de rentrer en matière pour prendre en charge les charges annuelles pour l'entretien de l'orgue sur 10 ans. Ce montant n'est pas prévu dans le budget mais est à prendre en compte dans l'engagement de chacun.

SPONSORS ET MECENES - montants espérés

Loterie Romande

Fondation Hans Wilsdorf

Fondation Petram

Fondation Barbour

Françoise Demole

Comptoir de l'immobilier

Joseph Cerutti

Maurice Payot

Marc Righi

Agence DaCapo

Parrainage de tuyaux

Autres sponsors (Baur, SIG etc...)

CHF	750 000,00
CHF	1 000 000,00
CHF	100 000,00
CHF	20 000,00
CHF	10 000,00
CHF	1 000,00
CHF	5 000,00
CHF	2 500,00
CHF	500,00
CHF	100,00
CHF	90 000,00
CHF	44 940,00

acquis

en cours d'élaboration

à suivre - estimé à

TOTAL

BALANCE

CHF 2 150 000,00

CHF 2 154 040,00 CHF 2 154 040,00

DETAILS DES TRAVAUX ANNEXES

Devis estimatif travaux annexes - Grand Orgue des Tribunes

Protection et préparation - no 110	CHF	8 000,00	
Désamiantage - no 115	CHF	10 000,00	
Echafaudages - no 120	CHF	12 000,00	
Démontage et récupération - no 210	CHF	10 000,00	
Maçonnerie -no 211	CHF	20 000,00	
Charpente et escalier - no 214	CHF	45 000,00	
Installations électriques - no 230	CHF	18 000,00	
Installation de chauffage - no 240	CHF	4 000,00	
Installation de ventilation - no 244	CHF	6 000,00	
Gypserie et cloisons - no 271	CHF	14 000,00	
Serrurerie - no 272	CHF	5 000,00	
Menuiseries intérieures - no 273	CHF	18 000,00	
Revêtements de sols, parquets - no 28	CHF	8 000,00	
Revêtements des parois, peinture - no	CHF	8 000,00	
Interventions sur le plafond armoiré -	CHF	12 000,00	
Nettoyage de fin de chantier - no 287	CHF	4 000,00	
Honoraires de l'architecte - no 291	CHF	22 000,00	
Honoraires de l'ingénieur civil - no 292	CHF	4 000,00	
Assurances - no 501	CHF	6 000,00	
Divers et imprévus - no 600	CHF	16 000,00	
TOTAL	CHF	250 000,00	CHF 250 000,00
DIVERS TRAVAUX ANNEXES demandés par Eule	CHF	50 000,00	
TOTAL	CHF	300 000,00	

août.24